



suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions
3. Affaires découlant de la 130<sup>e</sup> réunion et correspondance
  - a) Nettoyage des réservoirs d'eau domestiques
  - b) Projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
  - c) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
  - d) Gestion des matières résiduelles
    - i) Plan de gestion des matières résiduelles
    - ii) Guides, affiches et aimants sur les matières résiduelles dangereuses
4. Budget, secrétariat et membres
  - a) Budget
  - b) Secrétariat
  - c) Régie interne
  - d) Rapport annuel 2011-2012
  - e) Site Internet
5. Plan Nord
  - a) Protection de 50% du territoire
  - b) Plan Nunavik
6. Mines
  - a) Colloque sur le développement minier
  - b) « Hope Advance Oceanic Project »
  - c) Exploration minière et archéologie
7. Projet de nettoyage de Mid-Canada Line
8. Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
  - a) Renforcement de la LQE
  - b) Tarification pour l'obtention des autorisations
9. Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative - MDDEP
10. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik
  - a) Révision des annexes
  - b) Groupe de travail sur la participation publique - MDDEP
  - c) Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
11. Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik
  - a) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions
  - b) Infrastructures de Nunavik Nickel
12. Projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques
13. Projet de parc national Tursujuq

14. Prix Phénix de l'environnement
15. Année polaire internationale 2012
  - a) Conférence
  - b) Partenariat à la conférence
16. Divers
  - a) Séminaire nordique autochtone sur le caribou
17. Dates et lieu de la prochaine réunion

## **2. Révision des procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions**

Les membres proposent des modifications aux procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions. L'adoption de ces derniers est reportée à une prochaine conférence téléphonique.

## **3. Affaires découlant de la 130<sup>e</sup> réunion et correspondance**

### *a) Nettoyage des réservoirs d'eau domestiques*

Tel que demandé par les membres à la 130<sup>e</sup> réunion, l'analyste en environnement présente la politique de nettoyage des réservoirs d'eau potable domestiques de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) et d'autres organismes nordiques. Il appert que la plupart des organismes du Nunavik qui fournissent des maisons à leurs employés (Administration régionale Kativik (ARK), Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, les écoles, etc.), nettoient annuellement les réservoirs d'eau potable de leurs maisons. Il semble toutefois que l'OMHQ, qui entretient les logements sociaux du Nunavik pour le compte de la Société d'habitation du Québec (SHQ), délègue cette responsabilité aux locataires qui n'ont pas tous les moyens d'effectuer cette tâche de manière convenable.

Un membre rappelle que, dans certains logements sociaux gérés par l'OMHK, les réservoirs d'eau potable sont situés dans la salle mécanique à laquelle les locataires n'ont pas accès. Ces derniers ne peuvent donc pas nettoyer les réservoirs. Dans d'autres cas, la configuration des réservoirs d'eau potable permet difficilement aux locataires d'y accéder. Force est d'admettre que, dans tous les cas, les procédures de nettoyage recommandées requièrent de l'équipement spécialisé et une formation. Afin d'assurer à la population du Nunavik résidant dans les logements sociaux un nettoyage adéquat des réservoirs ainsi que la qualité de l'eau qu'ils contiennent, le comité croit qu'une partie du financement versé à l'OMHK par la SHQ devrait être destinée aux activités d'entretien. Les membres s'entendent pour que ces commentaires soient transmis à la SHQ par l'entremise d'une lettre.

*b) Projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*

La secrétaire exécutive fait état de l'avancement du projet de loi no 14, portant sur la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable. Le CCEK avait transmis, au Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en août 2011, un avis concernant le projet de loi et l'avait présenté devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles à l'Assemblée nationale du Québec. Les membres échangent à propos de la portée de la loi au Nunavik relativement à la consultation des municipalités lorsque des projets d'exploration sont déposés. Puisque l'étude détaillée du projet de loi en commission devrait se terminer prochainement, le projet de loi continuera à faire l'objet d'un suivi tout comme la mise en œuvre du régime minier qui en découlera.

*c) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

On informe les membres que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (CPEDD) de la Chambre des communes a, le 6 décembre 2011, entrepris l'étude d'un projet de rapport dans le cadre de l'Examen prévu par la loi de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Le CPEDD a été convoqué à la Chambre des communes, le 9 février 2012, pour que le projet soit étudié. Le CCEK avait transmis son mémoire au CPEDD en février 2011. Toutefois, le déclenchement des élections fédérales au cours de la même année a fait en sorte que la présentation prévue pour les auditions a d'abord été reportée puis annulée par le CPEDD. Les membres auraient souhaité que le processus de consultation soit plus transparent. Ils demandent à la secrétaire exécutive de leur transmettre le rapport du CPEDD lorsqu'il sera publié.

*d) Gestion des matières résiduelles*

*i) Plan de gestion des matières résiduelles*

Le 20 janvier dernier, la secrétaire exécutive a rencontré Mme Véronique Gilbert, responsable pour l'ARK de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. Elle lui a présenté le mandat et les préoccupations du CCEK en matière d'environnement et du milieu social ainsi que l'historique, depuis une dizaine d'années, de l'évolution des différents dossiers que le comité a suivis relatifs à la gestion des matières résiduelles dans la région.

*ii) Guides, affiches et aimants sur les matières résiduelles dangereuses*

Une technicienne en environnement de l'ARK a continué la distribution dans les villages nordiques des guides et des affiches concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses. À ce jour, les représentants municipaux, institutionnels et commerciaux de Kuujuaapik, Puvirnituaq, Ivujivik, Salluit, Kangiqsuaq, Kangirsuk, Kuujuaq et Kangiqsualujuaq ont reçu la documentation.

La secrétaire exécutive informe le comité que la lettre, qui accompagnera les aimants lors de leur distribution, est présentement en cours de traduction en inuktitut et devra être transmise aux fins d'impression. On prévoit ainsi la distribution des aimants dans chaque maison du Nunavik pour le printemps 2012.

#### **4. Budget, secrétariat et membres**

##### *a) Budget*

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) a mené une évaluation sommative du programme fédéral de contribution à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). En vertu de ce programme évalué tous les cinq ans, un financement est alloué à plusieurs organismes, dont le CCEK, afin de couvrir une partie de leurs frais administratifs.

Les membres examinent les dépenses encourues par le CCEK du mois d'octobre 2011 au mois de janvier 2012.

Il est prévu qu'une version provisoire du budget 2012-2013 soit présentée au comité à la prochaine conférence téléphonique.

##### *b) Secrétariat*

Mme Benoit est officiellement de retour à son poste de secrétaire exécutive depuis le début de janvier 2012. Afin d'harmoniser le transfert des dossiers, le contrat de Mme Dea est prolongé jusqu'au 31 mars 2012.

##### *c) Régie interne*

À partir du 1er avril 2012, et ce, jusqu'au 31 mars 2013, Mme Létourneau assurera la présidence du CCEK. Les membres lui souhaitent un excellent mandat et se disent satisfaits du délai de nomination par l'administrateur provincial.

##### *d) Rapport annuel 2011-2012*

Les membres discutent de la pertinence de confier à une consultante le mandat de rédiger le rapport annuel 2011-2012 du comité. Il est entendu qu'une proposition de contrat soit transmise à Mme Josée Brunelle.

#### *e) Site Internet*

Le comité avait manifesté l'intérêt d'améliorer la présentation de son site Internet compte tenu, entre autres, de l'augmentation de sa fréquentation. Afin d'améliorer la convivialité de ce dernier, la secrétaire exécutive a rencontré Mme Meredith Griffith (agente de communication, ARK) pour connaître les intérêts et les habitudes de la population nordique en matière de communication. Considérant aussi les changements souhaités par les membres, elle demandera, aux entreprises choisies, une soumission qui sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Le comité échange par ailleurs sur la possibilité d'éviter de recourir à une tierce personne pour publier ses documents sur son site. En fait, cette tâche pourrait plutôt relever du secrétariat. Cette suggestion sera examinée avec les entreprises soumissionnaires.

### **5. Plan Nord**

#### *a) Protection de 50% du territoire*

Le 5 février 2012, le premier ministre M. Jean Charest et le ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs M. Pierre Arcand se sont engagés à consacrer, d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à certains types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

Les membres échangent à propos de la planification de l'aménagement du territoire ainsi que des surfaces qui pourraient être occupées par les activités industrielles de sorte que les modalités d'usage du territoire prévues par la CBJNQ, la réglementation et les orientations de l'ARK en matière de zonage soient respectées. Plus précisément, la création d'aires protégées sur 20% du territoire du Plan Nord d'ici 2020, soit une des orientations gouvernementales, retient l'attention. On rappelle que le CCEK avait transmis au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP) en novembre 2011 un avis comportant des recommandations à ce sujet. Bien que la cible de protection ait été atteinte, le comité estime que des consultations publiques ainsi qu'une accélération du processus d'acquisition des connaissances permettraient l'identification de nouvelles zones sensibles. Les membres concluent qu'il sera nécessaire de surveiller les modifications à venir de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord.

## *b) Plan Nunavik*

Le Plan Nunavik, produit par l'ARK et la Société Makivik, a été rendu public en janvier 2012. En réponse au Plan Nord, il expose, du point de vue des Inuits, le développement souhaité au Nunavik pour les 25 prochaines années. Les membres proposent de prendre connaissance du document pour la prochaine réunion.

## **6. Mines**

### *a) Colloque sur le développement minier*

Deux membres du comité ainsi que la secrétaire exécutive ont participé au Colloque sur le développement minier qui s'est tenu du 14 au 17 février 2012 à Kuujuaq. Organisé par le Fonds pour l'exploration minière au Nunavik, l'évènement a permis aux administrateurs locaux et régionaux, à des promoteurs de l'industrie minière, à des représentants de différents organismes ainsi qu'aux membres des communautés d'échanger et de partager leurs préoccupations liées au développement des activités minières au Nunavik. Un des membres fait un résumé des activités d'exploration minières présentes et anticipées dans la région.

On présente aux membres un nouveau guide, rédigé par la Société Makivik, intitulé « Nunavik Guidebook - Mineral exploration, mining development and Nunavik region ». Cet outil, destiné aux promoteurs miniers, comporte, entre autres, un résumé du régime légal des terres, une liste des autorisations à obtenir au cours des différentes étapes de développement des activités minières ainsi que des références concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses. Le comité se montre intéressé à participer à la révision d'un tel document, le cas échéant.

### *b) « Hope Advance Oceanic Project »*

Le comité se penche sur les activités minières en cours dans la zone « Hope Advance », à proximité du village d'Aupaluk, par Oceanic Iron Ore Corp. En plus des nombreux travaux d'exploration minière, le projet de développement consiste ultimement à exploiter des gisements de fer et opérer un concentrateur ainsi qu'une usine de bouletage. Il s'agit d'un projet majeur qui aura des impacts importants pour la communauté d'Aupaluk. Il sera éventuellement soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ.

Le comité discute des différents impacts que pourrait avoir ce genre de développement sur l'environnement et le milieu social. En plus des impacts environnementaux indéniables, le projet minier préoccupe grandement les

membres des communautés inuites situées dans la région. On demande à la secrétaire exécutive d'assurer un suivi sur le sujet.

Par ailleurs, on informe le comité que des déversements de matières dangereuses auraient eu lieu dans la zone d'exploration. Un représentant du MDDEP aurait pris connaissance des faits durant l'été 2011. L'ARK a également été informée de la situation. Toutefois, il semble qu'aucune inspection n'a été menée. Selon les membres, la surveillance environnementale de ce projet devrait être accrue.

### *c) Exploration minière et archéologie*

Certaines activités minières pourraient représenter un danger pour les sites archéologiques au Nunavik. Afin d'assurer la protection de l'héritage culturel inuit, les membres font quelques suggestions. Le sujet est reporté à une réunion ultérieure.

## **7. Projet de nettoyage de Mid-Canada Line**

La « Mid-Canada Line » est un ancien réseau d'alerte avancée de défense antiaérienne formée d'appareils radar Doppler. Elle s'étend à travers le Canada depuis le Labrador jusqu'en Colombie-Britannique le long du 55<sup>e</sup> parallèle. Elle a été construite entre 1954 et 1957 et les 42 stations situées au Québec ont été exploitées par le ministère de la Défense nationale (MDN) de 1958 à 1965. Le gouvernement du Québec s'est vu rétrocéder les sites en 1966, à la suite de l'abandon des stations par le MDN.

En 1988, 2001 et 2002, en collaboration avec le MDN, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada, l'ARK a entrepris deux phases de travail distinctes visant à retirer les déchets dangereux de ces sites, y compris une grande quantité d'hydrocarbures. En outre, des bâtiments furent stabilisés ou démolis afin d'améliorer la sécurité publique sur les sites. Cependant, plus de 16 000 barils ainsi que de nombreux débris de métal, notamment des carcasses de machinerie, se trouvent encore sur les 42 sites. De plus, aucune autre mesure d'inspection des bâtiments n'a eu lieu au cours des 10 dernières années.

Les communautés criées, inuites et naskapiées sont préoccupées par les sites de la « Mid-Canada Line » puisqu'elles utilisent ces zones pour leurs activités traditionnelles. Bien que certains travaux de restauration aient été réalisés par le passé, les communautés tiennent fermement à la réhabilitation complète de ces sites.

Les membres révisent un projet de lettre à propos de la troisième phase de nettoyage de Mid-Canada Line et concluent que de nouvelles mesures de



restauration sont nécessaires à l'amélioration de la sécurité publique et à la protection de l'environnement. Ils échangent alors à propos des ententes de financement passées entre les parties prenantes. L'adoption du projet de lettre s'effectuera par courriel.

## **8. Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)**

### *a) Renforcement de la LQE*

Les mesures prévues par la loi no 89 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en favoriser le respect sont en vigueur depuis le 4 novembre 2011. Comportant des modalités plus sévères pour protéger l'environnement, cette loi permet le renforcement du régime pénal, l'accroissement des pouvoirs administratifs du ministre ainsi que l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires. Un membre fait état d'une nouvelle obligation pour les promoteurs (excluant les municipalités), soit celle de compléter un formulaire supplémentaire avant de recevoir leurs autorisations pour le projet présenté. Une copie du document intitulé « déclaration du demandeur » sera transmise aux membres.

### *b) Tarification pour l'obtention des autorisations*

Le comité révisé un projet de lettre adressée à Mme Diane Jean (sous-ministre, MDDEP) dans laquelle il fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à propos des frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Le comité remarque que, au Québec méridional, les promoteurs doivent payer des frais au MDDEP pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue au chapitre I de la Loi. Toutefois, cette tarification ne s'applique pas aux promoteurs qui désirent réaliser des projets au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, et dont les projets sont prévus au chapitre II de la Loi.

Par soucis d'équité, le CCEK souhaite qu'une tarification similaire soit appliquée pour les projets situés en milieu nordique. Toutefois, le comité demande à ce que les fonds obtenus par le MDDEP soient utilisés pour moderniser la procédure nordique d'évaluation environnementale et sociale, notamment en matière d'accès à l'information et en permettant de meilleures consultations et participations publiques pour les projets soumis à la procédure.

## **9. Groupe de travail sur la simplification règlementaire et administrative - MDDEP**

Des recommandations du groupe de travail sur la simplification règlementaire et administrative du MDDEP sont portées à l'attention des membres du comité. Parmi celles-là, on commente la création d'un comité consultatif des processus administratifs en matière environnementale. Un membre se propose de surveiller l'évolution du dossier.

## **10. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik**

### *a) Révision des annexes*

Les membres se penchent sur une lettre (décembre 2011) de Mme Elaine Feldman (administrateur fédéral, CBJNQ). En réponse à l'avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik (2009), Mme Feldman informe le comité que l'accès à l'information a été bonifié, en 2009, à la suite de l'amélioration du Registre canadien d'évaluation environnementale à laquelle a été ajoutée une section pour les projets soumis au processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ. Disponible sur Internet, le registre permet l'accès du public à l'information et aux documents liés aux évaluations environnementales menées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et du processus fédéral de la CBJNQ.

Concernant les recommandations du CCEK reliées au renforcement du processus du chapitre 23 de la CBJNQ, Mme Feldman veut collaborer aux démarches du CCEK en la matière. Pour cette raison, elle a transmis l'avis du comité à Mme Natalie Neville (directrice, équipe Québec-Atlantique, ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) afin qu'elle puisse donner suite à l'avis.

Un membre mentionne qu'une lettre, précisant les intentions de la partie fédérale, devrait bientôt être transmise au CCEK. En fait, la partie fédérale serait intéressée à former un groupe de travail avec les parties inuites et provinciales qui ont, d'ailleurs, déjà donné leur accord pour réviser les listes de projets des annexes I et II (CBJNQ, Chapitre 23). Il est alors suggéré que la partie fédérale contacte la partie provinciale. Un suivi sera assuré par la secrétaire exécutive.

### *b) Groupe de travail sur la participation publique - MDDEP*

Le comité se préoccupe de l'amélioration de la participation publique, de la transparence et de l'accès à l'information pour les projets soumis à l'évaluation environnementale et sociale. C'est pourquoi des membres ont joint le nouveau groupe de travail du MDDEP qui est mandaté pour analyser ces aspects et

proposer à l'Administrateur provincial des pistes d'amélioration. Une consultante, engagée par le CCEK, ainsi que deux membres de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ont également été nommés pour prendre part au groupe de travail. Le 19 janvier 2012, le groupe a tenu sa première réunion où quelques solutions concrètes ont été identifiées par les participants. Le groupe devrait se réunir à nouveau au début de l'été 2012. Les membres du CCEK demandent qu'on leur transmette le procès-verbal de la réunion lorsqu'il sera adopté.

*c) Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage*

Les membres examinent le contenu d'une lettre reçue du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage concernant sa demande de participation formelle et systématique à l'évaluation des projets soumis à l'évaluation environnementale et sociale. Les membres décident de ne pas répondre à cette lettre puisqu'elle a été transmise à titre d'information seulement.

## **11. Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik**

*a) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions*

Les membres se penchent sur le mandat de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER). La CRMNER est issue de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit au Nunavik (ARTIN), soit une entente entre les gouvernements du Canada et du Nunavut ainsi que la Société Makivik sur la région marine du Nunavik. Signée en 2006, l'ARTIN est entré en vigueur le 10 juillet 2008. Sommairement, sous l'article 7 de l'ARTIN, la CRMNER réalise un examen préalable des projets soumis à l'évaluation environnementale fédérale dans la région marine du Nunavik afin de déterminer si un examen est nécessaire, considérant l'étendue des répercussions potentielles du projet sur la région. Elle doit considérer les répercussions écosystémiques et socio-économiques des projets, déterminer si les projets seront réalisés et énoncer, le cas échéant, les conditions de réalisation des projets. Elle doit ensuite faire rapport de sa décision au ministre répondant.

Selon les renseignements que le CCEK possède, trois différentes procédures fédérales d'évaluation environnementale pourraient s'appliquer à un projet situé dans la région marine du Nunavik. De plus, selon l'ampleur du projet, la procédure provinciale pourrait aussi s'appliquer. Compte tenu de la grande confusion, les membres demandent qu'une présentation leur soit faite à ce sujet pour clarifier le processus prévu par la CRMNER.

### *b) Infrastructures de Nunavik Nickel*

La compagnie minière « Canadian Royalties » doit relocaliser ses infrastructures maritimes puisque celles construites ont subi des dommages importants. Elle a donc proposé un nouveau site dans la Baie Déception pour son projet. Elle doit respecter les trois processus d'évaluation environnementale issus des deux paliers de gouvernement pour l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires à l'exécution du projet, dont au moins deux du gouvernement fédéral et un du gouvernement du Québec. Le chevauchement possible des mécanismes d'évaluation prévus par les différentes organisations responsables des procédures au Nunavik préoccupe le comité qui souhaiterait que ces dernières travaillent de concert. Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

### **12. Projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques**

Le comité échange sur les différents enjeux soulevés dans le document de consultation publique relatif au projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques. Un membre souligne que l'adaptation à ces changements constituerait le véritable défi au Nunavik et que, pour cette raison, des actions particulières doivent être identifiées afin de renforcer la résilience des communautés, des infrastructures ainsi que des écosystèmes. D'autres membres évoquent les conséquences de la fonte précoce des glaces et du pergélisol; assurer la sécurité civile semble prioritaire. À la demande du comité, la secrétaire exécutive préparera un projet de lettre à ce sujet.

### **13. Projet de parc national Tursujuq**

Les membres soulignent l'initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) pour avoir initié une campagne en ligne pour demander à M. Jean Charest (Premier ministre du Québec) de protéger le bassin versant de la rivière Nastapoka en l'incluant dans le projet de parc national Tursujuq.

### **14. Prix Phénix de l'environnement**

Les Phénix de l'environnement est un concours annuel, résultant d'un partenariat entre le MDDEP, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Fondation québécoise en environnement, dont la mission est de faire connaître et de promouvoir l'excellence et le savoir-faire des organisations du Québec en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Le comité<sup>1</sup> a décidé de soumettre une candidature au concours. C'est pourquoi il examine le dossier d'un candidat. Après avoir proposé quelques modifications, il demande à la secrétaire exécutive de faire parvenir à l'autorité concernée le document ainsi que les photos dans les délais prescrits. En 2007, le CCEK avait déjà supporté la candidature des employés du garage municipal du village nordique d'Inukjuak pour avoir éliminé les huiles usées de la communauté; ces derniers s'étaient d'ailleurs mérités un prix Phénix.

## **15. Année polaire internationale 2012**

### *a) Conférence*

La conférence « De la connaissance à l'action » organisée par l'Année Polaire Internationale (API) 2012 se déroulera du 22 au 27 avril 2012 au Palais des congrès à Montréal. Des scientifiques, des responsables de politique, des résidents des régions arctiques, des représentants d'industries ainsi que des éducateurs échangeront à propos des impacts des changements climatiques dans les régions polaires ainsi que des adaptations nécessaires pour les communautés et les écosystèmes.

Pour le Nunavik, les changements climatiques comportent des enjeux primordiaux pour lesquels le CCEK assure un suivi. C'est pourquoi il est décidé que la secrétaire exécutive participe à l'évènement. L'invitation demeure cependant ouverte aux membres qui voudraient prendre part à la conférence.

### *b) Partenariat à la conférence*

Un document, comportant un descriptif des commandites possibles pendant la conférence de l'API, est porté à l'attention des membres qui décident de ne pas participer en tant que commanditaire ou partenaire.

## **16. Divers**

### *a) Séminaire nordique autochtone sur le caribou*

Le CCEK prend connaissance de l'invitation pour le 8<sup>e</sup> Séminaire nordique autochtone 2012, organisé conjointement par les Amis du Mushuau-Nipi et le Laboratoire en ethnoécologie et conservation de la biodiversité de l'Université de Montréal. Il ne participera pas à la rencontre.

---

<sup>1</sup> Les membres susceptibles d'être en conflit d'intérêt avec le prix n'ont pas assisté à cette partie de la réunion.

## **17. Dates et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCEK aura lieu du 18 au 21 juin 2012. Le choix du lieu de la réunion est reporté à une prochaine conférence téléphonique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie Benoit', written in a cursive style.

Stéphanie Benoit  
Secrétaire exécutive  
4 décembre 2012